

Guide des stages pratiques (EDUB 4011)

2026-2027

Faculté d'éducation, Université de Saint-Boniface

Personnes superviseuses universitaires :

Madeleine Asselin	Claudine Lupien
Julie Bacon-Papineau	Brian Martel
Martin Balcaen	Manon Morin
Sylvie Berthelot-Dilk	Melissa Smith
Marc Bissonnette	Holly Sorenson
Rachelle Carlisle	Lynne Syrenne-Habeck
Robert-Alain Chaput	Sara Thurlbeck Tham
Monique Guénette	Diana Zozman
Stéphanie Légaré	

RECONNAISSANCE TERRITORIALE

[Reconnaissance territoriale : Université de Saint-Boniface](#)

L'Université de Saint-Boniface (USB) est située sur le bord de la rivière Rouge, au cœur du territoire visé par le Traité n° 1, les terres traditionnelles des peuples anishinaabe, ininew et dakota et la patrie de la Nation métisse.

Nous valorisons notre relation avec la communauté métisse francophone et nous nous engageons à la nourrir, tout en maintenant un dialogue continu avec elle pour mieux comprendre notre histoire partagée et continuer à tisser des liens de confiance.

L'USB s'investit pleinement dans un cheminement de vérité et réconciliation avec les peuples autochtones dans un esprit de respect, de partage, d'apprentissage et de collaboration

Œuvrons ensemble pour que la réconciliation chez nous se traduise dans nos paroles et nos gestes.

Table des matières

RECONNAISSANCE TERRITORIALE	2
Formation en milieu scolaire (FEMS).....	5
Vue d'ensemble.....	5
Principes de base	5
Résultats visés pour les personnes stagiaires.....	5
Réconciliation.....	6
Équité, diversité et inclusion.....	7
Diversité sexuelle et du genre.....	7
Bien-être.....	8
Service d'accessibilité aux études	8
Section 1 – Politiques et règlements	9
1.1 Absences pendant la formation pratique	9
1.2 Statut légal des stagiaires	9
1.3 Suppléance	10
1.4 Contrat rémunéré de surveillance	10
1.5 Contrat rémunéré de tutorat	11
Section 2 - Calendriers d'intégration et dates importantes	11
2.1 Calendrier d'intégration (système annuel)	12
2.2 Calendrier d'intégration (système semestriel).....	13
2.3 Dates importantes	14
Section 3 - Rôles et responsabilités des personnes intervenantes	16
3.1 Le Service des stages du B. Éd.....	16
3.2 La personne vice-doyenne du B. Éd.....	17
3.3 La personne superviseure universitaire	17
3.4 La direction de l'école associée	18
3.5 La personne enseignante mentore	18
3.6 La personne stagiaire.....	19
Section 4 - Conduite professionnelle.....	22
4.1 Règlement sur les normes d'aptitude des enseignants.....	22
4.2 Code de déontologie de la MTS	22
4.3 Politiques et règlements de l'Université	22
4.4 Politiques, directives et règlements de la division scolaire et de l'école.....	23

4.5 Ponctualité	23
4.6 Code vestimentaire	23
4.7 Confidentialité.....	23
4.8 Usage des médias sociaux	23
4.10 Participation au développement professionnel, aux réunions du personnel et aux rencontres parents	23
4.11 Vérification des courriels.....	24
4.12 Communication avec les parents ou personnes tutrices	24
4.13 Plan de sécurité de l'école	24
4.14 Activités scolaires et parascolaires	24
Section 5 – Évaluation.....	25
Section 6 - Procédures à suivre en cas d'inquiétudes.....	27
Procédures à suivre si une personne stagiaire a des inquiétudes ou connaît des difficultés pendant son stage:.....	27
Procédures à suivre si la personne enseignante mentore a des inquiétudes concernant l'enseignement, le comportement ou le bien-être de la personne stagiaire :	27
Procédures à suivre si la personne superviseure universitaire a des inquiétudes concernant l'enseignement, le comportement ou le bien-être de la personne stagiaire:	28
Procédures à suivre si la direction d'école a des inquiétudes concernant l'enseignement, le comportement ou le bien-être de la personne stagiaire:.....	28
Section 7 – Processus en cas de difficultés en stages.....	30
COÉVALUATION MENSUELLE.....	31
ÉVALUATION FORMATIVE.....	35
ÉVALUATION MI-STAGE	37
ÉVALUATION SOMMATIVE	48
Annexe A – Protocole d'entente	61
Annexe B – Carte de route.....	62
Annexe C – Avis de la faculté, 2e année	65
Annexe D – Exemples de descripteurs des compétences évaluées	69

Formation en milieu scolaire (FEMS)

Vue d'ensemble

Le programme FEMS est une partie essentielle du Baccalauréat en éducation de l'Université de Saint-Boniface (USB). Cette formation offre une composante théorique (cours et travaux à l'USB) et une composante pratique (stages en milieu scolaire). Grâce aux stages en milieu scolaire, les stagiaires ont l'opportunité de mettre en pratique différentes théories, approches, méthodes et stratégies acquises dans les cours tout en développant leurs compétences personnelles, interpersonnelles et professionnelles sur le terrain. Chaque stagiaire est responsable de sa réussite. La motivation, l'engagement et la proactivité dans son parcours éducatif s'avèrent indispensables à la prise en charge personnelle de sa formation.

Pour obtenir un brevet d'enseignement au Manitoba, le corps étudiant de la Faculté d'éducation de l'Université de Saint-Boniface doit compléter un minimum de 120 jours de stages pratiques, au cours des deux années, dans des écoles publiques offrant le programme français ou le programme d'immersion française. Les stages sont inclus dans les 60 heures crédits nécessaires pour se mériter le B. Éd.

Généralement, les stages de deuxième année du B. Éd. débutent en septembre, le lendemain du congé de la fête du Travail, et se terminent à la fin mars, juste avant la pause du printemps des écoles. Il se peut que les stages soient prolongés pour diverses raisons. Bien que les stages comportent des évaluations formatives et sommatives, seules les évaluations sommatives complétées à la fin de la période des stages pratiques déterminent la réussite des stagiaires (satisfaisant ou non satisfaisant).

Principes de base

- La théorie et la pratique ont chacune leur place dans la formation d'une personne enseignante.
- L'intégration de chaque stagiaire à la profession nécessite un engagement important de la part de toutes les personnes intervenantes (stagiaires, personnes de l'école des stages, personnes de la Faculté d'éducation). La construction d'un environnement de collaboration et de collégialité est une condition essentielle au succès de la formation.
- Pour favoriser des apprentissages durables, les situations d'apprentissage doivent être significatives, contextualisées et complexes.
- Les situations d'apprentissage doivent assurer la création et le maintien d'une communauté respectueuse, professionnelle, diversifiée et inclusive pour toutes les personnes intervenantes (stagiaires, personnes de l'école des stages, personnes de la Faculté d'éducation).

Résultats visés pour les personnes stagiaires

- S'intégrer dans la vie quotidienne de l'école et se familiariser avec la culture de celle-ci ;

- Développer leurs compétences personnelles, interpersonnelles et professionnelles ;
- Découvrir les différentes facettes de la profession enseignante afin d'être mieux préparées aux rôles et responsabilités de celle-ci ;
- Démontrer une croissance professionnelle continue par l'entremise de réflexions et de développements professionnels ;
- Appliquer des notions théoriques de façon judicieuse dans leur pratique pédagogique.

Réconciliation

En tant que futures personnes éducatrices, nous portons une responsabilité sacrée : celle de créer des environnements d'apprentissage où chaque élève peut se sentir en sécurité, respecté et pleinement reconnu dans son identité. Les enseignements sacrés des peuples autochtones¹ — respect, courage, humilité, amour, sagesse, honnêteté et vérité — nous rappellent que l'éducation n'est pas seulement un transfert de connaissances, mais un engagement relationnel et éthique envers les enfants, les familles, les communautés et la terre.

Reconnaître l'histoire coloniale du Canada et ses répercussions actuelles n'est pas une option : c'est une obligation professionnelle, morale et spirituelle. Les pensionnats, la Loi sur les Indiens et les politiques d'assimilation ont causé des traumatismes profonds et intergénérationnels. Ces réalités continuent d'influencer la vie des peuples autochtones, y compris au Manitoba. Les personnes éducatrices doivent donc agir avec intention, vigilance et responsabilité pour ne pas reproduire — même involontairement — les dynamiques coloniales et racistes qui ont marqué le système éducatif.

Créer des salles de classe sécuritaires et exemptes de racisme exige plus que de bonnes intentions. Cela demande :

- **un engagement actif à reconnaître et à confronter le racisme**, sous toutes ses formes, y compris le racisme systémique;
- **une volonté de décoloniser les pratiques pédagogiques**, les ressources et les relations en classe;
- **une écoute profonde des voix autochtones**, notamment celles des personnes Aînées, des personnes gardiennes du savoir, des familles et des communautés;
- **une réflexion continue sur nos propres biais**, nos privilèges et nos responsabilités;

¹ Le terme peuples autochtones fait référence aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits.

- une action constante pour bâtir des espaces où les élèves autochtones se sentent vus, entendus et valorisés.

Les personnes éducatrices ont la responsabilité de répondre aux Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. Cela signifie enseigner la vérité, intégrer les perspectives autochtones dans les programmes, et soutenir des environnements scolaires qui favorisent la guérison, la relation et le sentiment d'appartenance.

Des ressources comme *Mamahtawisiwin* et *Créer des écoles sans racisme* offrent des outils concrets pour guider ce travail. Elles encouragent des conversations courageuses sur la race, la vérité et la justice, tout en honorant les savoirs et les visions du monde autochtones.

En tant que personnes éducatrices, nous devons marcher avec intention, responsabilité et respect. Notre rôle est de contribuer à un avenir où chaque enfant — autochtone et non autochtone — peut apprendre dans un espace qui honore sa dignité, sa culture et son humanité.

Équité, diversité et inclusion

Dans le cadre de la formation à la Faculté d'éducation, il est fondamental de veiller au respect des principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI), notamment à l'égard des stagiaires. À cet égard, les écoles doivent s'engager à offrir un environnement de stage empreint de respect, de professionnalisme et de bienveillance, dans lequel chaque personne stagiaire est reconnue dans sa dignité, ses compétences et son identité. Il convient de favoriser des pratiques équitables, exemptes de toute forme de discrimination, et de soutenir activement l'inclusion en tenant compte des réalités diverses des personnes en formation. Par ailleurs, la valorisation du dialogue, de la collaboration et du respect mutuel contribue à assurer un climat propice à l'épanouissement professionnel des stagiaires, ainsi qu'au développement de leur pleine participation au milieu éducatif.

Diversité sexuelle et du genre

Les écoles ont la responsabilité d'offrir un milieu de stage où chaque personne se sent en sécurité, reconnue et respectée. Accueillir des stagiaires membres de la communauté **2ESLGBTQQIA+**² signifie s'engager activement à créer un environnement où leur identité n'est jamais une source de discrimination, mais plutôt une richesse qui contribue à la diversité éducative. Cela implique d'adopter des pratiques inclusives, de soutenir l'usage des **pronoms affirmés**, de prévenir

² Désigne l'ensemble des personnes aux deux esprits, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, en questionnement, intersexuées, asexuelles et autres identités et orientations.

toute forme de microagression et de promouvoir une culture scolaire où la dignité de chacun·e est protégée. En valorisant ces stagiaires et en reconnaissant leurs réalités, les écoles renforcent non seulement leur mission éducative, mais aussi leur rôle social en tant que lieux d'équité, d'inclusion et de justice sociale.

Bien-être

Le bien-être des personnes stagiaires est essentiel à la réussite des stages en milieu scolaire. De fait, le bien-être se révèle à être un facteur clé dans le fait de persévérer dans le métier de l'enseignement. (De Sterke, 2014 ; Goyette, 2014 ; Théorêt & Leroux, 2014).

Le service de soutien au bien-être et à la santé mentale de l'Université de Saint-Boniface peut aider les personnes étudiantes à accéder aux ressources dont elles ont besoin. Les personnes stagiaires sont encouragées à contacter les services offerts si des soutiens sont nécessaires pour répondre aux besoins de bien-être, par téléphone au 204-794-3450 ou par courriel à bienetre@ustboniface.ca.

Le programme de B. Éd. de l'Université de Saint-Boniface est flexible. Les personnes étudiantes ont jusqu'à six ans pour terminer le programme.

Service d'accessibilité aux études

L'Université offre un service adapté aux personnes étudiantes qui ont besoin de services particuliers ou de mesures d'adaptation. Une personne qui a des difficultés d'apprentissage, une incapacité physique, des troubles de santé mentale, une maladie chronique ou encore une incapacité temporaire peut recevoir un appui dès la présentation d'une preuve de son incapacité.

Accommodements pour les stages

Il est possible de mettre en place des accommodements pour les personnes étudiantes qui auraient besoin d'appui pendant les stages. Il s'agit de communiquer avec le Service d'accessibilité: accessibilite@ustboniface.ca, ou au 204-237-1818, poste 314, ou en fixant un rendez-vous au <https://ustboniface.ca/monusb>.

Pour nous joindre

Claudine Lupien
Vice-doyenne du programme B. Éd.
clupien@ustboniface.ca
204-237-1818 poste: 337

Madeleine Asselin et Holly Sorenson
Service des stages
stagesusb@ustboniface.ca
204-237-1818 postes: 381 ou 755

Section 1 – Politiques et règlements

1.1 Absences pendant la formation pratique

Les stagiaires doivent informer dans les plus brefs délais leur personne enseignante mentore, la direction de l'école ainsi que leur personne superviseure universitaire de toute absence.

- Que les absences soient motivées ou non, les stagiaires doivent compléter un minimum de cent-vingt (120) jours de stages dans leur formation initiale pour répondre aux exigences de la Section des brevets du Manitoba.
- Généralement, la durée des stages s'étend de la journée après la fête du Travail au mois de septembre, jusqu'au vendredi avant la pause du printemps au mois de mars. Les stages ne finiront pas avant cette date au mois de mars.
- Si les 120 jours de stages ne sont pas complétés le vendredi avant la pause du printemps, la personne stagiaire devra remettre les journées de stages manquantes.
- Des détails et précisions additionnels se trouvent dans l'annuaire de la Faculté d'éducation de l'Université de Saint-Boniface, sous la rubrique [Règlements académiques – Assiduité aux cours et aux stages](#).

Journées d'intempérie

En cas d'intempérie :

- lorsque les écoles sont fermées les personnes stagiaires travailleront de la maison et cette journée comptera comme une journée de stage
- lorsque les écoles sont ouvertes mais que certaines routes sont fermées ou que les déplacements ne sont pas recommandés, votre sécurité prime. Les jours de stage manqués en raison des conditions de la route devront possiblement être repris.

1.2 Statut légal des stagiaires

La loi manitobaine accorde aux stagiaires le statut de membres étudiant·e·s de la MTS. Les stagiaires peuvent contacter la MTS afin d'obtenir des conseils sur des questions relatives à leur stage ou à leur brevet d'enseignement, mais ne peuvent pas bénéficier des soutiens entraînant des coûts supplémentaires tels qu'une représentation légale.

Tous les membres étudiants des établissements d'enseignement postsecondaires qui sont inscrits à des cours menant à l'obtention d'un brevet d'enseignement sont admissibles, en soumettant une demande, à

devenir membres étudiants de la Manitoba Teachers' Society (MTS). Les membres étudiants ont accès à des renseignements de la MTS portant sur les questions professionnelles et l'adhésion aux groupes pédagogiques (SAGE). Le Code de déontologie s'applique aux membres étudiants. Ces derniers ne peuvent se présenter à une élection, proposer d'autres personnes pour une élection, voter pour élire le président de la MTS ou être délégués à l'assemblée annuelle du Conseil provincial. Les membres étudiants ne sont pas admissibles à l'obtention de services juridiques de la MTS.

1.3 Suppléance

La relation de mentorat entre les personnes enseignantes mentores et les stagiaires est primordiale au succès de la Formation en milieu scolaire. Cela étant dit, dans certaines circonstances exceptionnelles, les stagiaires peuvent obtenir la permission de faire de la suppléance uniquement pour leur·s personne·s enseignante·s mentore·s. Voici les lignes directrices de la Faculté d'éducation de l'Université de Saint-Boniface pour ces circonstances exceptionnelles:

Suppléance non rémunérée

Les personnes stagiaires ne sont pas autorisées à faire de la suppléance non rémunérée compte tenu de l'absence de statut légal.

Suppléance rémunérée

À partir du mois de novembre (voir le calendrier d'intégration phase de prise en charge partielle), la personne stagiaire pourra potentiellement faire de la suppléance, jusqu'à un maximum de 10 jours, pendant toute la durée du stage pour leur·s personne·s enseignante·s mentore·s.

Il faut aviser la personne superviseure universitaire des stages dès que possible. Dans le cas de journées de suppléance consécutives, la personne responsable des stages devra être consultée à l'avance par l'école associée (la direction ou la personne enseignante mentore).

La rémunération des stagiaires lors de la suppléance incombe à la division scolaire.

1.4 Contrat rémunéré de surveillance

Afin de permettre aux stagiaires de se concentrer sur leur priorité (stages en salle de classe), les stagiaires ne pourront pas accepter l'offre de contrat temporaire de surveillance pendant la durée des stages (ex. : surveillance à l'heure du midi, surveillance des autobus, etc.).

1.5 Contrat rémunéré de tutorat

La Manitoba Teachers' Society (MTS) se réfère au code de déontologie et considère qu'il y a un conflit d'intérêts lorsqu'une personne stagiaire reçoit une rémunération pour le tutorat d'un·e élève avec qui elle travaille pendant son stage. La MTS donnerait le même conseil à une personne enseignante travaillant dans une école.

Section 2 - Calendriers d'intégration et dates importantes

Les stagiaires sont dans les écoles associées dès la rentrée scolaire ou même avant, pour préparer celle-ci. Leur intégration à la salle de classe va suivre un des calendriers suivants dépendant de l'horaire de l'école (système annuel ou semestriel).

La prise en charge de l'enseignement se fait de façon progressive. Tout au long des stages, les stagiaires devraient faire preuve d'une participation active dans leur apprentissage. De ce fait, les attentes concernant la planification (long, moyen et court terme), l'évaluation, les contributions à l'élaboration des commentaires des bulletins reposent sur un transfert graduel des responsabilités concernant la formation des stagiaires.

Lors de la phase préparatoire, soit celle de l'enseignement d'une leçon ou d'un cours par jour, les stagiaires utiliseront le gabarit de la carte de route (voir l'annexe B) afin de se familiariser avec l'ensemble des éléments à considérer dans l'enseignement d'une leçon. La modélisation et la pratique guidée offertes par les personne·s enseignante·s mentore·s favoriseront un apprentissage riche et durable. Les personnes stagiaires pourront amorcer la transition vers leur propre planification à court terme au cours de la phase d'expérimentation, avec le soutien continu de leur équipe.

À chaque nouvelle phase d'intégration, les stagiaires auront à s'ajuster et à investir plus d'énergie et de temps pour accomplir les tâches quotidiennes (planification, préparation, évaluation, gestion, etc.). Les stagiaires auront donc besoin de plus d'appui et de rétroactions durant ces moments de transition menant à la prise en charge complète.

Lors des phases préparatoire, d'expérimentation et de prise en charge partielle, les stagiaires ne sont pas responsables de préparer des leçons pour leur·s personne·s enseignante·s mentore·s ni pour les personnes suppléantes.

2.1 Calendrier d'intégration (système annuel)

Phase 1: Phase préparatoire

Les stagiaires ne peuvent pas rester avec les élèves sans la personne enseignante mentore.

De la rentrée à la fin septembre	se familiariser avec le milieu scolaire, observer, s'intégrer à la salle de classe, planifier et enseigner au moins une leçon, activité, routine ou un cours par jour en utilisant le gabarit de la carte de route
----------------------------------	--

Phase 2: Phase d'expérimentation

Les stagiaires ne peuvent pas rester avec les élèves sans la personne enseignante mentore.

Du début octobre à la mi-novembre	planifier et enseigner deux leçons, activités, une routine ou un cours par jour (environ 25% du temps)
-----------------------------------	--

Phase 3: Phase de prise en charge partielle

Les stagiaires peuvent rester avec les élèves pour de courts moments, sans la présence de la personne enseignante mentore.

De la mi-novembre à la fin décembre	planifier et enseigner trois ou quatre leçons, activités ou cours par jour (environ 50 % du temps)
-------------------------------------	--

Du début janvier à la mi-février	planifier et enseigner quatre leçons ou activités par jour (environ 75 % du temps)
----------------------------------	--

Tout au long de ces trois phases, les stagiaires vont passer tous les vendredis et possiblement d'autres journées à déterminer à l'USB en formation.

Phase 4: Phase de prise en charge complète

Les stagiaires peuvent rester avec les élèves pour certaines leçons, sans la présence de la personne enseignante mentore.

De la mi-février à la fin mars	prise en charge de la classe (100 % du temps)
--------------------------------	---

Tout au long de cette phase, les stagiaires sont à temps plein dans les écoles.

2.2 Calendrier d'intégration (système semestriel)

Phase 1: Phase préparatoire

Les stagiaires ne peuvent pas rester avec les élèves sans la personne enseignante mentore.

De la rentrée à la fin septembre se familiariser avec le milieu scolaire, observer, s'intégrer à la salle de classe, planifier et enseigner au moins une leçon, activité, routine ou un cours par jour en utilisant le gabarit de la carte de route

Phase 2: Phase d'expérimentation

Les stagiaires ne peuvent pas rester avec les élèves sans la personne enseignante mentore.

Du début octobre à la fin octobre planifier et enseigner un cours (environ 20 % à 30 % du temps)

Phase 3: Phase de prise en charge partielle

Les stagiaires peuvent rester avec les élèves pour de courts moments, sans la présence de la personne enseignante mentore.

Du début novembre à la fin novembre planifier et enseigner deux cours (environ 50 % du temps)

Du début décembre à la mi-février planifier et enseigner trois cours (environ 75 % du temps)

Tout au long de ces trois phases, les stagiaires vont passer tous les vendredis et possiblement d'autres journées à déterminer à l'USB en formation.

Phase 4: Phase de prise en charge complète

Les stagiaires peuvent rester avec les élèves pour certaines leçons, sans la présence de la personne enseignante mentore.

De la mi-février à la fin mars prise en charge de tous les cours (100 % du temps)

Tout au long de cette phase, les stagiaires sont à temps plein dans les écoles.

2.3 Dates importantes

Les vendredis, du 18 septembre au 18 décembre, les stagiaires seront à l'USB pour leurs cours de didactiques.

Les stagiaires seront également absents de leur école de stages les journées ci-dessous.

Journées de développement professionnel obligatoire à l'USB

Journée d'orientation jeudi 3 septembre 2026

La journée d'orientation permettra aux personnes étudiantes de se familiariser avec le déroulement des stages de deuxième année et d'en comprendre clairement les exigences. Nous y présenterons les rôles et responsabilités des différentes personnes intervenantes, ainsi que les consignes relatives aux travaux à remettre. Cette journée sera également l'occasion de partager des conseils pratiques afin de favoriser un démarrage efficace des stages et une intégration réussie dans l'école et la salle de classe de stage.

Journée de formation mardi 22 septembre 2026

La journée de formation réunira les responsables de la Faculté, les personnes stagiaires, les personnes enseignantes mentores ainsi que les directions des écoles de stage. Cette rencontre vise à favoriser une compréhension commune des attentes liées aux stages, de même que des rôles et responsabilités de chaque personne impliquée. Elle offrira également un espace de réflexion collective sur les meilleures pistes d'accompagnement afin de soutenir l'intégration des stagiaires à la profession enseignante, au milieu scolaire et à la pratique en salle de classe.

Journées de collaboration jeudis 29 octobre 2026 et 21 janvier 2027

Ndzeno et al. (2024)¹ montrent que la collaboration professionnelle structurée constitue un dispositif efficace pour soutenir l'insertion professionnelle. Ces deux journées de collaboration permettront aux personnes stagiaires d'échanger avec leurs collègues et leurs personnes superviseuses universitaires afin d'avancer dans leurs planifications et de découvrir de nouvelles ressources.

¹Ndzeno, J., Sénéchal, C. & Larivée, S. (2024)

L'insertion professionnelle de nouveaux enseignants : une recension systématique de la littérature.
Canadian Journal of Education / Revue canadienne de l'éducation, 47(4), 997–1031.
<https://doi.org/10.53967/cje-rce.6247>

Séminaires **vendredis 8, 15, 22 et 29 janvier 2027**

Les séminaires seront l'occasion de discuter de thèmes liés à l'enseignement. Ils constitueront des compléments aux contenus vus en cours ainsi qu'aux apprentissages réalisés en stages.

Journées de congé

Semaine de relâche Du lundi 9 au vendredi 13 novembre 2026

Journées de congé personnel Toute personne stagiaire est autorisée à prendre 4 jours de congé personnel. Les journées de congé personnel ne peuvent pas être utilisées pour raccourcir la durée des stages. À discuter d'abord avec votre personne responsable puis avec votre personne enseignante mentore.

Journées de maladie et bien-être Informez votre personne enseignante mentore, personne responsable et la direction

Les personnes stagiaires doivent compléter un minimum de cent-vingt (120) jours de stages dans leur formation initiale (baccalauréat en éducation) pour répondre aux exigences de la Section des brevets du Manitoba.

Généralement, la durée des stages s'étend de la journée après la fête du Travail au mois de septembre, jusqu'au vendredi avant la pause du printemps au mois de mars. Les stages ne finiront pas avant cette date au mois de mars.

Section 3 - Rôles et responsabilités des personnes intervenantes

Ensemble, la personne superviseure universitaire, la direction d'école et la personne enseignante mentore sont responsables de créer un environnement dynamique afin de fournir à chaque stagiaire les meilleures conditions pour parvenir à une formation professionnelle de la plus haute qualité qui soit.

Les relations entre la Faculté d'éducation et l'école associée impliquent les personnes intervenantes suivantes et leurs rôles et responsabilités sont décrits par la suite.

3.1 Le Service des stages du B. Éd.

Le Service des stages coordonne et soutient l'ensemble des placements pour les expériences de formation pratique dans les écoles. Il assure notamment le jumelage des stagiaires avec des personnes enseignantes mentores au sein des écoles d'accueil des divisions scolaires manitobaines offrant le programme d'immersion française ou le programme français. En étroite collaboration avec les directions d'école, le Service veille à la planification des placements, à la communication des attentes et des exigences de la formation pratique, ainsi qu'à la gestion administrative des stages. Il contribue également à maintenir des relations de partenariat professionnelles avec le milieu éducatif.

Deux fois par année, le Service des stages communique avec les écoles publiques offrant le programme d'immersion française ou le programme français, tant à Winnipeg qu'à l'extérieur de la ville, afin d'inviter les directions

d'école à lui transmettre les noms des personnes enseignantes mentores disposées à accueillir une personne stagiaire. Il est fortement recommandé que les directions d'école sollicitent certains membres de leur personnel enseignant en vue de les encourager à assumer ce rôle. Par la suite, dans un souci d'équité entre les personnes stagiaires, les décisions relatives aux placements sont prises selon des critères objectifs tenant compte des réalités du milieu scolaire. Ces décisions sont prises en concertation entre le Service des stages et les directions d'école.

3.2 La personne vice-doyenne du B. Éd.

La personne vice-doyenne veille au bon fonctionnement du programme de baccalauréat en éducation. Elle soutient les personnes superviseures universitaires dans l'exercice de leurs fonctions. En cas d'inquiétudes, les personnes stagiaires, les personnes enseignantes mentores et les directions d'école doivent d'abord s'adresser à la personne superviseure universitaire. Si les inquiétudes persistent ou si un appui supplémentaire est nécessaire, elles peuvent alors s'adresser à la personne vice-doyenne.

3.3 La personne superviseure universitaire

En collaboration étroite avec les autres personnes intervenantes de l'école associée, elle :

- respecte le droit de chaque stagiaire à faire des stages dans un milieu respectueux, professionnel, inclusif et sensible à la diversité ;
- assure une communication efficace entre la Faculté d'éducation et les autres personnes intervenantes ;
- observe des périodes d'enseignement de chaque stagiaire et donne des rétroactions ;
- aide à faire le lien entre la théorie et la pratique ;
- encourage et aide chaque stagiaire à réfléchir sur sa pratique sur une base régulière ;
- coordonne et participe à l'évaluation formative et sommative des stagiaires ;
- travaille à la résolution de conflits, s'il y a lieu ;
- dirige les activités de formation initiale et prévoit les autres ressources humaines nécessaires à la réalisation des activités de formation plus spécialisées ;
- fournit une aide et un soutien approprié au personnel de l'école associée ;
- accomplit les tâches administratives nécessaires au bon fonctionnement de la formation ;

- contribue à l'amélioration constante de la formation en tenant compte de la rétroaction de toutes les personnes intervenantes.

3.4 La direction de l'école associée

En collaboration étroite avec les autres personnes intervenantes, elle :

- est la première personne responsable de l'encadrement des stagiaires à l'intérieur de l'école associée ;
- respecte le droit de chaque stagiaire à faire des stages dans un milieu respectueux, professionnel, inclusif et sensible à la diversité ;
- assure toute communication efficace entre l'école associée et la Faculté d'éducation ;
- procède au parrainage des stagiaires avec de bonnes personnes mentores en tenant compte de certaines qualités chez ces dernières telles que : habileté à communiquer, expériences d'enseignement, flexibilité, habileté à collaborer, confiance en soi, connaissances pédagogiques, professionnalisme, capacité à réfléchir sur sa pratique, ouverture à l'innovation pédagogique ;
- accueille chaque stagiaire à l'école et partage les politiques et les règlements de l'école ;
- accorde du temps de préparation en commun à la personne enseignante mentore et à la personne stagiaire, afin de planifier, réfléchir et compléter d'autres tâches ;
- facilite la participation des personnes enseignantes mentores ainsi que des stagiaires aux activités de formation et de perfectionnement professionnel répondant à leurs besoins ;
- assure une aide et un soutien appropriés aux personnes enseignantes mentores ;
- encourage les personnes enseignantes mentores à expérimenter de nouvelles pratiques pédagogiques avec les stagiaires ;
- participe à l'évaluation formative et sommative des stagiaires ;
- partage des inquiétudes avec la personne stagiaire, le cas échéant, en collaboration avec la personne enseignante mentore et la personne superviseure universitaire (la personne stagiaire devrait être accompagnée lors de ces rencontres) ;
- démystifie la conception qu'accueillir une personne stagiaire est une aide supplémentaire en salle de classe ;
- travaille à la résolution de conflits, s'il y a lieu.

3.5 La personne enseignante mentore

En collaboration étroite avec les autres personnes intervenantes, elle :

- investit son temps pour développer une relation de partenariat avec la personne stagiaire et la personne superviseure universitaire ;
- assure une communication efficace entre l'école associée et la Faculté d'éducation ;
- respecte le droit de chaque stagiaire à faire des stages dans un milieu respectueux, professionnel, inclusif et sensible à la diversité ;
- initie la personne stagiaire aux responsabilités administratives, aux règles de fonctionnement de l'école et à la culture professionnelle, mais demeure responsable de l'apprentissage et du bien-être des élèves ;
- modélise des pratiques pédagogiques appropriées, des pratiques de planification, des pratiques d'évaluation des élèves et des pratiques de communication avec les parents ;
- encadre et conseille la personne stagiaire en prenant connaissance de ses préparations de leçons, en lui fournissant et proposant des ressources et en lui donnant régulièrement de la rétroaction ;
- appuie les sessions de formation à l'Université de Saint-Boniface ou ailleurs et aide à faire le lien entre la théorie et la pratique ;
- encourage la personne stagiaire à réfléchir sur sa pratique ;
- participe à l'évaluation formative et sommative de la personne stagiaire ;
- communique régulièrement avec la personne superviseure universitaire afin d'identifier les besoins de la personne stagiaire ;
- donne l'occasion à la personne stagiaire d'expérimenter les méthodes, les techniques et les stratégies de planification, d'enseignement, d'évaluation et de gestion de classe pour développer ses compétences personnelles, interpersonnelles et professionnelles.

3.6 La personne stagiaire

En collaboration étroite avec les autres personnes intervenantes, elle :

- adhère au code de déontologie de la Manitoba Teachers' Society (MTS) et, entre autres,
 - investit son temps pour développer une relation de partenariat avec sa personne enseignante mentore et la personne superviseure universitaire ;
 - ne cherche pas à miner ou à ébranler la confiance qu'ont les élèves à l'égard de leur personne enseignante mentore ;
 - ne critique ni la compétence ni la réputation professionnelle ou personnelle de la personne enseignante mentore ;

- agit en tant que modèle pour les élèves par son comportement social, physique, affectif et intellectuel ;
- adhère aux politiques de la division scolaire et de son école de stages ;
- reconnaît qu'elle est une invitée dans la salle de classe et que la personne enseignante mentore demeure responsable des élèves ;
- assure une communication efficace entre l'école associée et la Faculté d'éducation ;
- avertit sa personne enseignante mentore et sa personne superviseure universitaire de tout changement dans le déroulement du stage ;
- s'assure de fixer des rendez-vous avec sa personne superviseure universitaire en ce qui concerne les visites pour les évaluations formatives et en informe sa personne enseignante mentore ;
- s'assure de chercher de la rétroaction régulière de sa personne enseignante mentore ;
- investit son temps pour assurer son intégration professionnelle ;
- assume des responsabilités en ce qui concerne le fonctionnement de la classe et de l'école, par exemple les tâches administratives, la surveillance, etc., et participe aux différentes activités ;
- respecte le droit des élèves, des parents et des collègues à un espace respectueux, professionnel, inclusif et sensible à la diversité ;
- se conscientise et expérimente les méthodes, les techniques et les stratégies de planification, d'enseignement, d'évaluation et de gestion de classe pour développer ses compétences personnelles, interpersonnelles et professionnelles ;
- est responsable, en collaboration avec sa personne enseignante mentore, d'identifier les besoins d'apprentissage des élèves, d'enseigner en fonction des objectifs du programme d'études et d'évaluer le rendement des élèves ;
- se soucie de l'apprentissage des élèves à sa charge plutôt que de l'effet qu'il provoque sur sa personne enseignante mentore et sa personne superviseure universitaire ;
- participe avec la personne enseignante mentore et la personne superviseure universitaire à une rétroaction régulière au sujet de ses expériences en enseignement ;
- se montre ouverte à la rétroaction constructive et ajuste sa pratique en conséquence ;
- exerce et développe ses capacités d'auto-évaluation et d'autocritique ;
- participe à son évaluation (analyse réflexive, évaluation mensuelle, mi-stage, formative et sommative) ;

- réfléchit à son choix de profession, à son cheminement professionnel et fait preuve d'engagement face à son développement par sa présence, sa ponctualité, son respect du milieu scolaire, son respect et son ouverture à autrui dans la communauté éducative et le milieu universitaire ;
- satisfait aux exigences des cours universitaires telles que décrites par la personne superviseuse universitaire.

Section 4 - Conduite professionnelle

Il est attendu que les stagiaires fassent preuve de conduite professionnelle lors des stages en se conformant aux politiques, règlements et directives les concernant, et en adoptant des comportements qui reflètent les standards professionnels de l'enseignement.

4.1 Règlement sur les normes d'aptitude des enseignants

Au Manitoba, les [normes d'aptitude des enseignants](#) reposent sur cinq domaines clés :

1. les connaissances professionnelles et la pédagogie,
2. l'engagement envers la réussite et le bien-être des élèves,
3. la création d'environnements d'apprentissage sécuritaires et inclusifs,
4. l'établissement de relations positives avec les élèves, les familles et les communautés autochtones,
5. le maintien de relations professionnelles fondées sur les principes d'équité, de justice et de respect d'autrui.

Ces normes constituent un cadre essentiel pour l'obtention et le maintien d'un brevet d'enseignement au Manitoba

4.2 Code de déontologie de la MTS

En tant que membres étudiant·e·s de la MTS, les stagiaires doivent se conformer aux principes énoncés dans le [Code de déontologie](#) au même titre que toutes les membres du personnel enseignant des écoles publiques de la province. On vous encourage fortement de revoir régulièrement le Code et d'en discuter avec la personne superviseuse universitaire et la personne enseignante mentore.

4.3 Politiques et règlements de l'Université

En tant que membres du corps étudiant de l'Université de Saint-Boniface, les stagiaires doivent également se conformer aux politiques et règlements de l'Université, dont :

[Politique de respect en milieu de travail et d'apprentissage](#)

[Règlement disciplinaire](#)

[Règlement sur l'assiduité aux cours et aux stages](#)

[Règlement sur l'incapacité professionnelle](#)

4.4 Politiques, directives et règlements de la division scolaire et de l'école

Les stagiaires doivent se conscientiser et se conformer aux politiques, directives et règlements de la division scolaire et de l'école associée régissant les responsabilités, les droits et le comportement attendu du personnel et des membres de la communauté scolaire. Comme ces politiques et directives varient d'une division à une autre et d'une école à une autre, la responsabilité revient aux stagiaires de se renseigner auprès des personnes enseignantes mentores ou des directions d'école à cet effet.

4.5 Ponctualité

Il est prévu que les stagiaires soient sur place avant et après les heures de la journée scolaire, en concordance avec les horaires de leurs personnes enseignantes mentores, tout en respectant la loi scolaire, afin d'assurer un engagement et une participation approfondis à leur formation.

4.6 Code vestimentaire

Les stagiaires doivent s'habiller de façon à véhiculer le professionnalisme. Le code vestimentaire diffère d'une division à une autre, mais avoir l'air professionnel demeure clé. Il faut aussi maintenir une bonne hygiène corporelle et reconnaître que plusieurs espaces sont sans parfum.

4.7 Confidentialité

Les stagiaires auront accès à de nombreuses informations confidentielles. Il est interdit de les partager ou de les commenter. Les informations des stagiaires demeurent elles aussi confidentielles.

4.8 Usage des médias sociaux

Il faut faire attention à l'usage de ces derniers. L'usage doit respecter le code de conduite de l'école, de la division scolaire ainsi que tous les autres règlements ou politiques.

4.9 Utilisation de la technologie à l'école

Les personnes stagiaires sont tenues à participer activement à la vie scolaire. Il est donc attendu qu'elles n'utilisent pas d'outils technologiques à des fins autres que pédagogiques.

4.10 Participation au développement professionnel, aux réunions du personnel et aux rencontres parents

Le développement professionnel, les réunions du personnel et les réunions avec les parents d'élèves sont des facettes importantes dans la vie d'une personne enseignante. Afin que les stagiaires comprennent mieux ces responsabilités, leur participation à ces événements est attendue lorsqu'il n'y a pas de conflit avec l'horaire des cours de la Faculté d'éducation.

4.11 Vérification des courriels

Le comportement professionnel consiste notamment à répondre aux communications, y compris aux courriels, dans un délai raisonnable. Il est attendu que les personnes stagiaires veillent à ce que ces communications fassent l'objet d'une attention prompte, continue et réfléchie.

4.12 Communication avec les parents ou personnes tutrices

Toute communication avec les parents ou personnes tutrices découle de la responsabilité de la personne enseignante mentore.

4.13 Plan de sécurité de l'école

Il est de la responsabilité des stagiaires de se familiariser avec le plan de sécurité de l'école afin de s'assurer que la sûreté et le protocole soient respectés. Ces documents peuvent inclure, entre autres, les suivants : les politiques et documents relatifs à la vie privée des élèves et au partage d'informations, l'intervention en cas d'urgence (ex. incendie), excursions et activités parascolaires, réaction en cas d'allergie et intervention en cas d'accident.

4.14 Activités scolaires et parascolaires

Compte tenu de l'absence d'un statut légal, les personnes stagiaires n'ont pas l'autorisation d'être responsables d'activités scolaires ou parascolaires ni de conduire des élèves.

Section 5 – Évaluation

L'évaluation des stagiaires en formation pratique comporte deux volets : l'évaluation formative et l'évaluation sommative. L'évaluation formative est réalisée de façon continue tout au long du stage. La personne superviseure universitaire y contribue à l'occasion de ses visites. La personne enseignante mentore et chaque stagiaire, pour leur part, y participent quotidiennement dans leurs échanges verbaux ou écrits. Afin de faciliter ce processus, une liste de critères d'évaluation et quatre formulaires obligatoires sont inclus :

Type d'évaluation	Formulaire	Quand	Qui
Formative	Coévaluation mensuelle	• fin septembre • fin octobre	• stagiaire • personne enseignante mentore
Formative	Évaluation formative	• lors des observations des leçons (minimum de 5 évaluations)	• personne superviseure universitaire
Formative	Évaluation mi-stage	• mi-décembre	• stagiaire • personne enseignante mentore • personne superviseure universitaire • direction
Sommative	Évaluation sommative	• fin des stages	• stagiaire • personne enseignante mentore • personne superviseure universitaire • direction

Ces instruments devraient permettre aux diverses personnes intervenantes de suivre le progrès de chaque stagiaire, de déterminer ses forces et ses points à améliorer et de l'aider dans sa réflexion, son enseignement et sa formation. Chaque stagiaire est responsable de sa réussite et doit apprendre à s'autoévaluer et prendre une part active dans les évaluations formatives effectuées.

L'évaluation mi-stage résume la performance de la personne stagiaire de septembre à la fin novembre. Ce formulaire peut aussi être utilisé à d'autres fins à la discrétion de la personne superviseure universitaire.

L'évaluation sommative, quant à elle, se produit à la fin du stage ; elle vient sanctionner le stage. L'évaluation sommative tient compte de l'ensemble des compétences acquises par la future personne enseignante, de son rendement personnel, interpersonnel et professionnel. Cette évaluation est le reflet des données recueillies auprès de la personne enseignante mentore et des observations faites par la personne superviseure universitaire. Au terme de son stage, et une fois l'évaluation sommative terminée, une note de réussite ou échec est accordée à la personne stagiaire par la Faculté d'éducation. Des exemples de descripteurs des compétences évaluées se retrouvent à l'annexe D.

Section 6 - Procédures à suivre en cas d'inquiétudes

Procédures à suivre si une personne stagiaire a des inquiétudes ou connaît des difficultés pendant son stage:

- Discussion professionnelle avec sa personne superviseure universitaire
- Discussion professionnelle avec sa personne enseignante mentore

Votre sécurité est importante. Si votre sécurité est en jeu, tentez de vous retirer de la situation dangereuse. Les questions relatives à des actes illégaux (ou perçus comme tels ou potentiellement illégaux) ou mettant en danger la sécurité ou le bien-être des stagiaires doivent être immédiatement signalées selon les politiques de l'USB ou avec votre personne superviseure universitaire.

[Politique de l'USB sur le respect en milieu de travail et d'apprentissage](#)

[Le harcèlement sexuel](#)

[L'agression sexuelle](#)

Si un incident ou un quasi-incident survient pendant le stage

- Les stagiaires doivent informer leur personne enseignante mentore, leur direction et leur personne superviseure universitaire
- Les stagiaires doivent remplir les formulaires de 3 institutions :
 - Le formulaire d'incident de leur division scolaire
 - Les formulaires du Workers Compensation Board of Manitoba (WCB) pour l'USB et le WCB
 - Un [formulaire](#) à remettre à la personne vice-doyenne
 - Un [formulaire](#) à remettre au WCB
 - La personne superviseure universitaire rapportera l'incident au WCB, à l'aide de ce [formulaire](#)

Procédures à suivre si la personne enseignante mentore a des inquiétudes concernant l'enseignement, le comportement ou le bien-être de la personne stagiaire :

- Discussion professionnelle avec la personne stagiaire
- Discussion professionnelle avec la personne superviseure universitaire et la direction de l'école associée

- Si la situation est urgente, la personne enseignante mentore devrait en avertir sa direction

Procédures à suivre si la personne superviseure universitaire a des inquiétudes concernant l'enseignement, le comportement ou le bien-être de la personne stagiaire:

- Discuter avec la personne stagiaire
- Discuter avec la personne enseignante mentore
- Discuter avec la direction de l'école associée

Autres procédures à considérer :

- Discuter avec l'équipe des personnes responsables des stages de la Faculté d'éducation
- Discuter avec la personne doyenne de la Faculté d'éducation
- Analyser les évaluations formatives
- Demander une évaluation de certaines compétences par une autre personne superviseure universitaire
- Formuler un plan d'action entre la personne superviseure universitaire, la personne stagiaire, la personne enseignante mentore et la direction de l'école associée
- Émettre un « Avis de la Faculté, 2e année » (Annexe D)

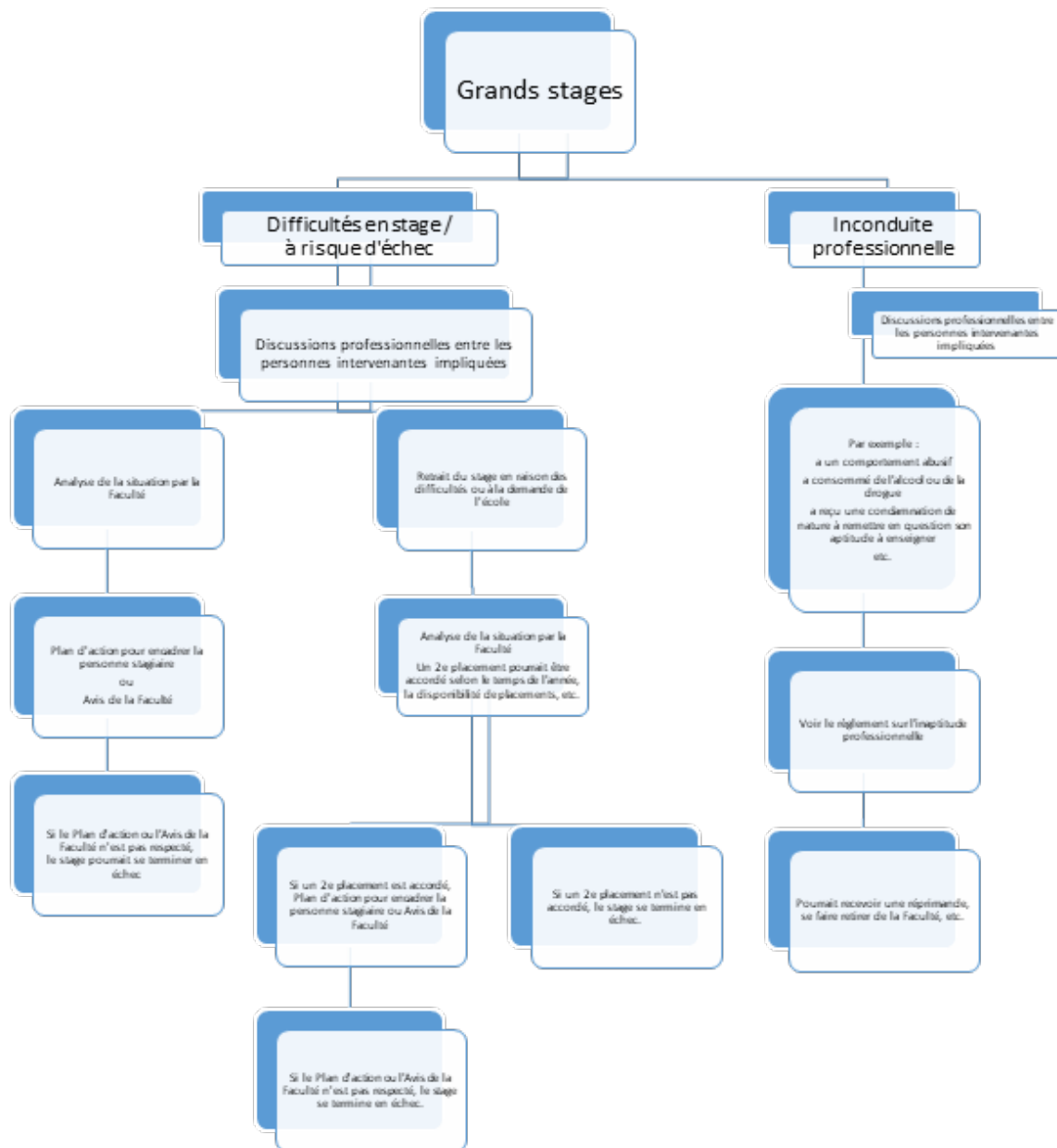
La responsabilité première des directions d'école de l'école associée et des personnes enseignantes mentores est l'apprentissage et le bien-être de leurs élèves. Par conséquent, une école peut décider de mettre fin à un stage si le rendement de la personne stagiaire nuit à l'apprentissage ou au bien-être des élèves ou pour d'autres raisons.

Procédures à suivre si la direction d'école a des inquiétudes concernant l'enseignement, le comportement ou le bien-être de la personne stagiaire:

- Discussion professionnelle avec la personne enseignante mentore
- Discussion professionnelle avec la personne superviseure universitaire
- Discussion professionnelle avec la personne stagiaire en présence de la personne enseignante mentore
- Si la situation nécessite une rencontre, les inquiétudes devraient être partagées avec la personne stagiaire en collaboration avec la personne enseignante mentore ou la personne superviseure universitaire (la personne stagiaire devrait être accompagnée lors de ces rencontres)

- Si la situation est urgente, la direction pourrait intervenir auprès de la personne stagiaire et ensuite en informer les personnes intervenantes

Section 7 – Processus en cas de difficultés en stages





Faculté d'éducation

**FORMATION EN MILIEU SCOLAIRE
STAGES PRATIQUES
2026 – 2027
COÉVALUATION MENSUELLE**

Nom de la personne stagiaire :

École :

Niveau scolaire:

Nom de la personne enseignante mentore :

Signature de la personne superviseure universitaire

Signature de la personne enseignante mentore

Signature de la personne stagiaire

Reçu le :

1 – Analyse réflexive de la personne stagiaire :

Les compétences retrouvées dans l'évaluation mi-stage peuvent être utilisées afin de commenter les points suivants :

- Les compétences personnelles
- Les compétences interpersonnelles
 - Avec les élèves
 - Avec le personnel
- Les compétences professionnelles
 - Compétences reliées aux matières enseignées
 - Compétences reliées à la planification des leçons, des cours et des activités
 - Compétences reliées aux stratégies d'enseignement et aux pratiques évaluatives
 - Compétences reliées à la gestion de classe
 - Compétences reliées au langage
 - Compétences reliées à la communication
 - Compétences reliées à la démarche de formation

- Selon la liste des compétences visées (personnelles, interpersonnelles ou professionnelles), mes forces sont :

- Selon la liste des compétences visées (personnelles, interpersonnelles ou professionnelles), je désire améliorer :

2 – Rétroactions de la personne enseignante mentore :

Les compétences retrouvées dans l'évaluation mi-stage peuvent être utilisées afin de commenter les points suivants :

- Les compétences personnelles
- Les compétences interpersonnelles
 - Avec les élèves
 - Avec le personnel
- Les compétences professionnelles
 - Compétences reliées aux matières enseignées
 - Compétences reliées à la planification des leçons, des cours et des activités
 - Compétences reliées aux stratégies d'enseignement et aux pratiques évaluatives
 - Compétences reliées à la gestion de classe
 - Compétences reliées au langage
 - Compétences reliées à la communication
 - Compétences reliées à la démarche de formation

- Les compétences (personnelles, interpersonnelles, professionnelles) démontrées :

- Les compétences (personnelles, interpersonnelles, professionnelles) à développer :

3 – Plan d'action

Selon les compétences à développer mentionnées ci-haut, la personne stagiaire prépare en collaboration avec sa personne enseignante mentore un plan d'action pour le prochain mois (inclure la ou les compétences visées et les actions à prendre pour l'améliorer) :



Faculté d'éducation

FORMATION EN MILIEU SCOLAIRE
STAGES PRATIQUES
2026 – 2027

ÉVALUATION FORMATIVE

Stagiaire :		Date :
Niveau :	Discipline :	École :
Personne enseignante mentore :		
☐ La leçon est réussie. ☐ La personne stagiaire a rencontré des défis lors de l'enseignement de sa leçon. ☐ La leçon est insatisfaisante.		

Signature de la personne superviseuse universitaire
personne stagiaire

Signature de la

Date : _____



Faculté d'éducation
FORMATION EN MILIEU SCOLAIRE
STAGES PRATIQUES
2026 – 2027

ÉVALUATION MI-STAGE

Stagiaire :	Date :
Niveau(x)/matières :	École :
Personne superviseure universitaire :	Personne enseignante mentore :
☐ en voie de réussite ☐ rencontre des difficultés ☐ fait face à un échec Cette décision a été prise par la personne superviseure universitaire en consultation avec la personne enseignante mentore.	

signature de la personne superviseure
universitaire

signature de la personne enseignante mentore

signature de la direction de l'école associée

signature de la personne stagiaire

Reçu le _____

La signature témoigne de la prise de connaissance du rapport.

Échelle d'évaluation

3	Compétences acquises - Très bien, excellent ou oui - Niveau de fréquence où l'on observe la compétence : toujours/très souvent - Les élèves profitent des interventions au niveau de l'apprentissage et du bien-être - Peut faire de façon autonome
2	Compétences en voie d'acquisition - Bien et la personne stagiaire démontre du progrès - Niveau de fréquence où l'on observe la compétence: souvent - Les interventions de la personne stagiaire font que l'apprentissage et le bien-être des élèves sont positifs ou même neutres parfois. - Besoin d'appui occasionnel
1	Compétences limitées - Éprouve des difficultés et la personne stagiaire démontre peu de progrès - Niveau de fréquence où l'on observe la compétence: parfois ou très peu souvent - L'apprentissage ou le bien-être des élèves a peut-être été remis en question, n'a pas progressé ou est négatif/inquiétant - Besoin d'un appui continu et considérable
ND	Compétences non démontrées ou insatisfaisantes
S/O	Sans objet

Veillez indiquer votre degré de satisfaction en inscrivant 3, 2, 1, ND ou S/O dans chaque case.

1 – COMPÉTENCES PERSONNELLES

La personne stagiaire :	Stagiaire	Personne enseignante mentore	Personne superviseur universitaire
• est autonome (initiative, débrouillardise, responsabilité, fiabilité...)			
• est disponible			
• est persévérante			
• est capable de s'adapter aux diverses situations			
• est dynamique, enthousiaste et énergique			
• est professionnelle (discrétion, honnêteté, ponctualité, hygiène, tenue personnelle, etc.)			
• est bien organisée et démontre un sens de responsabilité			
• est empathique			
• est sensible à la diversité, l'équité et l'inclusion			

2 – COMPÉTENCES INTERPERSONNELLES

2.1 – Avec les élèves

La personne stagiaire :	Stagiaire	Personne enseignante mentore	Personne superviseur universitaire
• respecte les élèves et gagne leur respect			
• établit des relations positives et chaleureuses avec les élèves (sourire, attention...)			

manifeste un intérêt sincère et juste pour chacun			
fait confiance aux élèves et gagne leur confiance			
reconnait et respecte les particularités de chaque élève			

2.2 – Avec le personnel

La personne stagiaire :	Stagiaire	Personne enseignante mentore	Personne superviseure universitaire
collabore bien avec sa personne enseignante mentore et ses collègues			
respecte ses collègues			
gagne la confiance de l'équipe administrative			
s'intègre au personnel de l'école			
participe et contribue aux projets pédagogiques de l'école			

3 – COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

3.1 – Compétences reliées aux matières enseignées :

La personne stagiaire :	Stagiaire	Personne enseignante mentore	Personne superviseure universitaire
connait les matières à enseigner			
connait les programmes à enseigner			
adopte une attitude positive envers les matières à enseigner			

• utilise des stratégies et des techniques appropriées pour les matières enseignées			
• adapte le vocabulaire de chaque discipline au niveau des élèves			
• établit des liens entre les concepts, les matières			
• établit des liens avec des situations de la vie courante			

3.2 – Compétences reliées à la planification des leçons, des cours et des activités :

La personne stagiaire :	Stagiaire	Personne enseignante mentore	Personne superviseure universitaire
• planifie à long terme et à moyen terme toutes les activités d'enseignement en tenant compte des résultats d'apprentissage et des besoins de tous les élèves			
• planifie les étapes du déroulement des activités de la classe et prévoit l'intégration et l'enchaînement de la journée et de la semaine			
• planifie à court terme en tenant compte des résultats d'apprentissage spécifiques visés, de la démarche pédagogique (préactivité/activité/postactivité), de l'évaluation du rendement des élèves en fonction des résultats d'apprentissage, des besoins des élèves, du matériel dont elle aura besoin dans son enseignement et de la durée de la leçon, de l'activité			

fait preuve de cohérence dans sa planification (organise les séquences de son enseignement de façon logique)			
--	--	--	--

3.3 – Compétences reliées aux stratégies d'enseignement et aux pratiques évaluatives :

La personne stagiaire :	Stagiaire	Personne enseignant e mentore	Personne superviseur e universitaire
communique clairement le quoi, le comment et le pourquoi de la leçon			
active et vérifie les connaissances antérieures des élèves et en tient compte			
crée des situations qui captent l'attention et suscite l'intérêt			
engage les élèves par ses choix pédagogiques			
emploie une variété de stratégies d'enseignement pour atteindre les objectifs d'apprentissage			
ajuste son enseignement selon les comportements et les interventions des élèves			
favorise chez les élèves le transfert des apprentissages et la création de liens			
utilise une variété de matériel pédagogique approprié			
met en œuvre une démarche logique et cohérente			
évalue le niveau d'atteinte des objectifs d'apprentissage/des critères de réussite tout au long de ses leçons			

• met à profit des habiletés de questionnement			
• donne régulièrement des rétroactions aux élèves, en grand groupe, en petit groupe ou individuellement, pendant et après les leçons, à l'oral et à l'écrit			
• utilise différents types d'évaluation et recueille des preuves d'apprentissage selon la triangulation des données			
• utilise une variété d'outils d'évaluation			
• adapte son enseignement et ses évaluations au contexte, aux acquis et aux besoins des élèves			
• participe avec sa coopérante ou son coopérant dans la communication des apprentissages entre l'école et la maison (correspondance, bulletin scolaire, rencontres, etc.)			

3.4 – Compétences reliées à la gestion de classe :

La personne stagiaire :	Stagiaire	Personne enseignante mentore	Personne superviseure universitaire
• organise l'espace et le matériel en fonction du type d'activité et du nombre d'élèves			
• crée une atmosphère propice à l'apprentissage dans la salle de classe			
• suscite la participation des élèves			

est constante dans son application des attentes de conduite tout en faisant preuve de flexibilité			
utilise des stratégies pour garder le contact avec tous les élèves. Par exemple, le déplacement, la proximité, la variation de ton, le silence,...			
gère son temps lorsqu'elle dirige les activités			
encourage les élèves à développer une attitude positive et responsable			
prévient les problèmes de comportement			
s'assure qu'elle a l'attention de la classe avant de débiter une activité			
maintient l'attention des élèves			
gère bien les transitions et les imprévus			
intervient rapidement lorsqu'il y a des comportements inappropriés			
communique clairement ses attentes et ses exigences			
emploie des stratégies et des techniques pour intervenir de façon efficace			

3.5 – Compétences langagières :

La personne stagiaire :	Stagiaire	Personne enseignante mentore	Personne superviseure universitaire
s'exprime spontanément et correctement dans la langue d'enseignement lors de la communication orale et de la communication écrite			
se soucie de ses compétences langagières			
valorise et stimule le développement des compétences langagières de ses élèves			

3.6 – Compétences reliées à la communication :

La personne stagiaire :	Stagiaire	Personne enseignante mentore	Personne superviseure universitaire
utilise un niveau de langage approprié au niveau de ses élèves à l'oral et à l'écrit			
utilise le visuel comme moyen de communication			
articule clairement			
varie le débit, le ton et le volume de sa voix selon les circonstances			
donne des directives claires et précises et s'assure qu'elles sont bien comprises			
écrit lisiblement			
utilise le non verbal (le regard et le geste) pour communiquer ses intentions et ses attentes			
exprime ses idées avec facilité et clarté			

3.7 – Compétences reliées à la démarche de formation :

La personne stagiaire :	Stagiaire	Personne enseignant e mentore	Personne superviseur e universitaire
est ouverte aux recommandations et aux critiques constructives			
ajuste sa pratique en fonction des commentaires qui lui sont faits			
se fixe des objectifs réalistes en vue d'améliorer son enseignement			
se donne des moyens de croissance professionnelle			
montre de l'intérêt pour la profession			
fait régulièrement une analyse critique de sa pratique pédagogique et évalue son impact sur la réussite, l'apprentissage et le bien-être des élèves			

4 – Commentaires généraux des personnes intervenantes :

Personne enseignante mentore :

Stagiaire :

Personne superviseure universitaire :

Direction de l'école associée :



Faculté d'éducation

FORMATION EN MILIEU SCOLAIRE
STAGES PRATIQUES
2026 – 2027

ÉVALUATION SOMMATIVE

Stagiaire :		Date :
Niveau(x) :	École :	
Personne superviseure universitaire :	Personne enseignante mentore :	

Échelle d'évaluation

3	Compétences acquises - Très bien, excellent ou oui - Niveau de fréquence où l'on observe la compétence : toujours/très souvent - Les élèves profitent des interventions au niveau de l'apprentissage et du bien-être - Peut faire de façon autonome
2	Compétences en voie d'acquisition - Bien et la personne stagiaire démontre du progrès - Niveau de fréquence où l'on observe la compétence: souvent - Les interventions de la personne stagiaire font que l'apprentissage et le bien-être des élèves sont positifs ou même neutres parfois. - Besoin d'appui occasionnel
1	Compétences limitées - Éprouve des difficultés et la personne stagiaire démontre peu de progrès - Niveau de fréquence où l'on observe la compétence: parfois ou très peu souvent - L'apprentissage ou le bien-être des élèves a peut-être été remis en question, n'a pas progressé ou est négatif/inquiétant - Besoin d'un appui continu et considérable

ND	Compétences non démontrées ou insatisfaisantes
S/O	Sans objet

1 – COMPÉTENCES PERSONNELLES

La personne stagiaire :

- est autonome (initiative, débrouillardise, responsabilité, fiabilité...)
- est disponible
- est persévérante
- est capable de s'adapter aux diverses situations
- est dynamique, enthousiaste et énergique
- est professionnelle (discrétion, honnêteté, ponctualité, hygiène, tenue personnelle)
- est bien organisée et démontre un sens de responsabilité
- est empathique
- est sensible à la diversité, l'équité et l'inclusion

Personne superviseure universitaire	Personne enseignante mentore	Stagiaire

Commentaires :

2 – COMPÉTENCES INTERPERSONNELLES

2.1 – Avec les élèves

La personne stagiaire :

- respecte les élèves et gagne leur respect
- établit des relations positives et chaleureuses avec les élèves (sourire, attention...)
- manifeste un intérêt sincère et juste pour chacun
- fait confiance aux élèves et gagne leur confiance
- reconnaît et respecte les particularités de chaque élève

2.2 – Avec le personnel

La personne stagiaire :

- collabore bien avec sa personne enseignante mentore et ses collègues
- respecte ses collègues
- gagne la confiance de l'équipe administrative
- s'intègre au personnel de l'école
- participe et contribue aux projets pédagogiques de l'école

Personne superviseure universitaire	Personne enseignante mentore	Stagiaire

Commentaires :

3 – COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

3.1 – Compétences reliées aux matières enseignées

La personne stagiaire :

- connaît les matières à enseigner
- connaît les programmes à enseigner
- adopte une attitude positive envers les matières à enseigner
- utilise des stratégies et des techniques appropriées pour les matières enseignées
- adapte le vocabulaire de chaque discipline au niveau des élèves
- établit des liens entre les concepts, les matières
- établit des liens avec des situations de la vie courante

Personne superviseure universitaire	Personne enseignante mentore	Stagiaire

Commentaires :

3.2 – Compétences reliées à la planification des leçons, des cours et des activités

La personne stagiaire :

- planifie à long terme et à moyen terme toutes les activités d'enseignement en tenant compte des résultats d'apprentissage et des besoins de tous les élèves
- planifie les étapes du déroulement des activités de la classe et prévoit l'intégration et l'enchaînement de la journée et de la semaine
- planifie à court terme en tenant compte des résultats d'apprentissage spécifiques visés, de la démarche pédagogique (préactivité/activité/postactivité), de l'évaluation du rendement des élèves en fonction des résultats d'apprentissage, des besoins des élèves, du matériel dont elle aura besoin dans son enseignement et de la durée de la leçon, de l'activité
- fait preuve de cohérence (organise les séquences de son enseignement de façon logique)

Personne superviseure universitaire	Personne enseignante mentore	Stagiaire

Commentaires :

3.3 – Compétences reliées aux stratégies d'enseignement et aux pratiques évaluatives

La personne stagiaire :

- communique clairement le quoi, le comment et le pourquoi de la leçon
- active et vérifie les connaissances antérieures des élèves et en tient compte
- crée des situations qui captent l'attention et suscite l'intérêt
- engage les élèves par ses choix pédagogiques
- emploie une variété de stratégies d'enseignement pour atteindre les objectifs d'apprentissage
- ajuste son enseignement selon les comportements et les interventions des élèves
- favorise chez les élèves le transfert des apprentissages et la création de liens
- utilise une variété de matériel pédagogique approprié
- met en œuvre une démarche logique et cohérente
- évalue le niveau d'atteinte des objectifs d'apprentissage/des critères de réussite tout au long de ses leçons
- met à profit des habiletés de questionnement
- donne régulièrement des rétroactions aux élèves, en grand groupe, en petit groupe ou individuellement, pendant et après les leçons, à l'oral et à l'écrit
- utilise différents types d'évaluation et recueille des preuves d'apprentissage selon la triangulation des données
- utilise une variété d'outils d'évaluation
- adapte son enseignement et les évaluations au contexte, aux acquis et aux besoins des élèves
- participe avec sa personne enseignante mentore dans la communication des apprentissages entre l'école et la maison (correspondance, bulletin scolaire, rencontres, etc.)

Personne superviseure universitaire	Personne enseignante mentore	Stagiaire

Commentaires :

3.4 – Compétences reliées à la gestion de classe

La personne stagiaire :

- organise l'espace et le matériel en fonction du type d'activité et du nombre d'élèves
- crée une atmosphère propice à l'apprentissage dans la salle de classe
- suscite la participation des élèves
- est constante dans son application des attentes de conduite tout en faisant preuve de flexibilité
- utilise des stratégies pour garder le contact avec tous les élèves. Par exemple, le déplacement, la proximité, la variation de ton, le silence,...
- gère son temps lorsqu'elle dirige les activités
- encourage les élèves à développer une attitude positive et responsable
- prévient les problèmes de comportement
- s'assure qu'elle a l'attention de la classe avant de débiter une activité
- maintient l'attention des élèves
- gère bien les transitions et les imprévus
- intervient rapidement lorsqu'il y a des comportements inappropriés
- communique clairement ses attentes et ses exigences
- emploie des stratégies et des techniques pour intervenir de façon efficace

Personne superviseuse universitaire	Personne enseignante mentore	Stagiaire

Commentaires :

3.5 – Compétences langagières

La personne stagiaire :

- s'exprime spontanément et correctement dans la langue d'enseignement lors de la communication orale et de la communication écrite
- se soucie de ses compétences langagières
- valorise et stimule le développement des compétences langagières de ses élèves

Personne superviseure universitaire	Personne enseignante mentore	Stagiaire

Commentaires :

3.6 – Compétences reliées à la communication

La personne stagiaire :

- utilise un niveau de langage approprié au niveau de ses élèves à l'oral et à l'écrit
- utilise le visuel comme moyen de communication
- articule clairement
- varie le débit, le ton et le volume de sa voix selon les circonstances
- donne des directives claires et précises et s'assure qu'elles sont bien comprises
- écrit lisiblement
- utilise le non verbal (le regard et le geste) pour communiquer ses intentions et ses attentes
- exprime ses idées avec facilité et clarté

Personne superviseure universitaire	Personne enseignante mentore	Stagiaire

Commentaires :

3.7 – Compétences reliées à la démarche de formation

La personne stagiaire :

- est ouverte aux recommandations et aux critiques constructives
- ajuste sa pratique en fonction des commentaires qui lui sont faits
- se fixe des objectifs réalistes en vue d'améliorer son enseignement
- se donne des moyens de croissance professionnelle
- montre de l'intérêt pour la profession
- fait régulièrement une analyse critique de sa pratique pédagogique et évalue son impact sur la réussite, l'apprentissage et le bien-être des élèves

Personne superviseure universitaire	Personne enseignante mentore	Stagiaire

Commentaires :

4 – ÉVALUATION GLOBALE DES STAGES PRATIQUES

Commentaires généraux des personnes intervenantes

Personne enseignante mentore :

Stagiaire :

Personne superviseure universitaire :

Direction de l'école associée :

☐ a réussi ses stages pratiques

☐ a connu un échec dans ses stages pratiques

La décision finale, à savoir si le stage s'est soldé par une réussite ou un échec, a été prise par la personne superviseure universitaire en consultation avec la personne enseignante mentore.

signature de la personne superviseure
universitaire

signature de la personne enseignante mentore

signature de la direction de l'école associée

signature de la personne stagiaire

Reçu le _____

La signature témoigne de la prise de connaissance du rapport.

Les renseignements personnels recueillis sous l'autorité de la Loi sur l'Université de Saint-Boniface sont utilisés à des fins administratives et pour fournir des références à des employeurs prospectifs. Les renseignements personnels ne seront pas utilisés ni divulgués pour d'autres raisons que celles permises par la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP). Si vous avez des questions concernant la collecte de vos renseignements personnels, veuillez communiquer avec le Bureau de la protection de la vie privée de l'Université de Saint-Boniface (204-237-1818, poste 398 ou laipvp@ustboniface.ca).

Annexe A – Protocole d'entente



ENTENTE ENTRE

L'école associée : _____

et

La Faculté d'éducation de l'Université de Saint-Boniface

Les deux parties s'entendent pour :

1. respecter le programme de Formation en milieu scolaire tel que défini dans le document Guide des stages pratiques sans préjudice des améliorations éventuelles négociées ;
2. respecter les rôles et les responsabilités des diverses personnes intervenantes tels que définis dans le document Guide des stages pratiques sans préjudice des améliorations éventuelles négociées ;
3. appuyer pour la durée des stages chaque stagiaire inscrit aux stages pratiques, à moins que le bien-être ou l'apprentissage des élèves qui lui sont confiés soient menacés directement ou indirectement, individuellement ou collectivement ;
4. fournir à chaque stagiaire tout ce qui est normalement nécessaire pour remplir les fonctions d'une personne enseignante débutante.

La présente entente entre en vigueur le jour de sa signature et se termine à la fin des stages.

Signé à _____, ce _____ (date).

FACULTÉ D'ÉDUCATION DE L'USB

ÉCOLE ASSOCIÉE

Personne doyenne

Direction d'école

Annexe B – Carte de route

Stagiaire :

Date :

École :

Personne enseignante mentore :

Matière / Niveau(x) :

Leçon :

Durée :

Heure / Bloc :

Objectifs tirés du programme d'études :

Intention de la leçon :

Critères de réussite :

Gestion de classe et préparatifs

Vocabulaire (mots-clés)

Démarche pédagogique (stratégies d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation)

<i>Pré activité (mise en situation de la leçon)</i>	Heure/Durée

<i>Activité</i>	Heure/Durée



Université de Saint-Boniface

Annexe C – Avis de la faculté, 2e année

Cet avis a pour but de vous informer des difficultés importantes que vous semblez éprouver dans votre programme professionnel. La Faculté se réserve le droit en tout temps d'exiger qu'une personne étudiante se retire de son programme d'études à la Faculté si une correction n'est pas apportée telle que décrite dans cet avis.

(Annuaire, section retrait d'un programme professionnel)

Stagiaire _____ École _____

Personne enseignante mentore _____ Niveau _____

Direction de l'école associée _____

Personne superviseure universitaire _____

Description de la situation :

date

signature de la personne étudiante
universitaire

signature de la personne superviseure

La signature ne signifie pas que la personne étudiante est d'accord avec l'avis. La signature témoigne simplement de la réception de l'avis.

Plan d'action et échéanciers :

date

signature de la personne étudiante
superviseure universitaire

signature de la personne

La signature de la personne étudiante signifie qu'elle s'engage à respecter le plan d'action et les échéanciers.

c.c. Décanat de la Faculté d'éducation
Stagiaire

Annexe D – Exemples de descripteurs des compétences évaluées

Exemple 1

Compétence professionnelle (matières enseignées) : CONNAIT LES PROGRAMMES D'ÉTUDES À ENSEIGNER			
3 acquise	2 en voie d'acquisition	1 limitée	ND non démontrée ou insatisfaisante
La personne stagiaire :			
connait bien la terminologie des objectifs, des regroupements et la philosophie des programmes d'études enseignés.	a une connaissance partielle de la terminologie, des objectifs, des regroupements et la philosophie des programmes d'études enseignés.	a une connaissance limitée de la terminologie, des objectifs, des regroupements et de la philosophie des programmes d'études enseignés.	est peu familière avec la terminologie, les objectifs et les regroupements et a une incompréhension de la philosophie des programmes d'études enseignés.
navigue ou trouve de façon indépendante l'information pertinente.	commence à naviguer et à trouver de façon indépendante l'information pertinente.	a de la difficulté à naviguer et trouver l'information pertinente.	est incapable de naviguer et de trouver l'information pertinente sans aide.
pose des questions pertinentes.	a besoin d'être guidée.	démontre peu de progrès depuis le début des stages.	ne démontre aucun progrès depuis le début des stages.

Exemple 2

Compétence interpersonnelle (relations avec les élèves) : ÉTABLIT DES RELATIONS POSITIVES ET CHALEUREUSES AVEC LES ÉLÈVES			
3 acquise	2 en voie d'acquisition	1 limitée	ND non démontrée ou insatisfaisante
La personne stagiaire :			
accueille souvent les élèves.	accueille parfois les élèves	accueille rarement les élèves.	n'accueille jamais les élèves.
démontre un intérêt évident au vécu des élèves, par exemple en posant des questions et en entamant des conversations.	démontre de l'intérêt au vécu de certains élèves, par exemple en leur posant des questions et en entamant des conversations.	démontre peu d'intérêt au vécu des élèves ; pose rarement des questions et entame rarement des conversations.	démontre aucun intérêt au vécu des élèves.
utilise un langage verbal et non verbal positif.	utilise un langage verbal et non verbal parfois neutre ou difficile à interpréter.	utilise un langage verbal et non verbal parfois négatif.	utilise un langage verbal et non verbal souvent négatif.
montre de l'empathie et est attentif aux besoins de tous les élèves.	montre de l'empathie et est attentif aux besoins de certains élèves.	montre peu d'empathie et est peu attentif aux besoins des élèves.	ne montre aucune empathie et ignore les besoins des élèves.

Exemple 3

Compétence professionnelle (stratégies de gestion de classe) : PRÉVIENT LES PROBLÈMES DE COMPORTEMENT			
3 acquise	2 en voie d'acquisition	1 limitée	ND non démontrée ou insatisfaisante
La personne stagiaire :			
est toujours très bien préparée et organisée.	est bien préparée et organisée.	est plus ou moins préparée et organisée.	manque clairement d'organisation et de préparation.
utilise souvent des stratégies d'enseignement engageantes.	utilise parfois des stratégies d'enseignement engageantes.	utilise rarement des stratégies d'enseignement engageantes.	n'utilise jamais de stratégies engageantes.
implique les élèves et communique clairement les attentes.	communique les attentes aux élèves.	communique peu les attentes aux élèves.	ne communique aucunement les attentes aux élèves.
applique les règles établies de façon consistante (rappel, renforcement).	applique généralement les règles établies (rappel, renforcement).	applique les règles établies de façon inconsistante (rappel, renforcement) .	n'applique aucunement les règles établies (rappel, renforcement).
connait bien les élèves et anticipe souvent les interactions et les déclencheurs.	connait les élèves et anticipe certaines interactions et les déclencheurs.	connait plus ou moins les élèves et anticipe peu les interactions et les déclencheurs.	connait très peu les élèves et n'anticipe jamais les interactions et les déclencheurs.

Exemple 4

Compétence professionnelle (stratégies d'enseignement et pratiques évaluatives) : MET À PROFIT DES HABILITÉS DE QUESTIONNEMENT			
3 acquise	2 en voie d'acquisition	1 limitée	ND non démontrée ou insatisfaisante
La personne stagiaire :			
pose une variété de questions pertinentes (ouvertes, fermées, simples, complexes) à l'oral et à l'écrit, par exemple, pour vérifier la compréhension tout au long de l'apprentissage.	pose des questions pertinentes peu variées (ouvertes, fermées, simples, complexes) à l'oral et à l'écrit, par exemple, pour vérifier la compréhension tout au long de l'apprentissage.	pose peu de questions pertinentes (ouvertes, fermées, simples, complexes) à l'oral et à l'écrit, par exemple, pour vérifier la compréhension tout au long de l'apprentissage.	pose très peu de questions ou les questions posées sont peu ou pas pertinentes.
enchaine souvent et agilement les questions des élèves.	enchaine parfois les questions des élèves.	enchaine rarement les questions des élèves.	n'enchaine pas les questions des élèves.
accorde souvent un temps juste entre la question et la réponse.	accorde parfois un temps juste entre la question et la réponse	accorde rarement un temps juste entre la question et la réponse	accorde un temps insuffisant ou trop long entre la question et la réponse
accepte et exploite les questions et réponses fournies par les élèves.	accepte les contributions des élèves et exploite parfois celles-ci.	accepte peu et exploite rarement les questions ou réponses des élèves.	refuse ou ignore les contributions des élèves et manque toute opportunité d'exploitation de celles-ci.
utilise plusieurs stratégies pour	utilise des stratégies pour assurer la	utilise peu de stratégies pour	n'utilise aucune stratégie pour

assurer la contribution de tous les élèves, par exemple, le « pense, partage, plénière ».	contribution de tous les élèves, par exemple, le « pense, partage, plénière ».	assurer la contribution de tous les élèves par exemple, le « pense, partage, plénière ».	assurer la contribution de tous les élèves.
---	--	--	---

Note : Le présent document s'inspire d'un texte conçu à l'intention de la population estudiantine en éducation au Campus St-Jean de l'Université de l'Alberta ainsi qu'à l'Université du Manitoba (lequel s'appuie sur des documents de la University of Western Ontario, la University of British Columbia, la University of Toronto et la University of Regina).